



Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur Français en Afrique (ADESFA)

APPEL A PROJETS 2020

1. Présentation générale

Le projet d'**« Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur Français en Afrique (ADESFA) »** se propose d'accompagner les initiatives de coopération académique de nos établissements sur l'ensemble du continent africain, en les appuyant dans leurs démarches exploratoires, en permettant une meilleure identification et adaptation aux besoins locaux, et en promouvant l'ingénierie pédagogique française pour **co-construire la formation de la jeunesse avec les partenaires académiques africains autour de l'objectif central de l'employabilité des diplômés.**

ADESFA sera un outil d'accompagnement des établissements français dans la définition de nouvelles dynamiques de politique internationale en Afrique, autour d'enjeux de visibilité, d'attractivité et de viabilité, sur une grande échelle géographique et au service d'une large variété de modèles de coopération avec les établissements africains. En outre, le projet permettra de favoriser la compréhension mutuelle, les expérimentations communes, l'échange de savoir-faire et le développement de modèles de formation innovants **au service du renforcement réciproque des institutions d'enseignement supérieur françaises et africaines partenaires.**

Le présent **appel à propositions** vise à faciliter la rencontre entre l'offre et la demande à travers le **financement de projets de coopération universitaire bilatéraux et ou régionaux, portés à chaque fois conjointement par un binôme ou un consortium franco-africain dédiés.** La contribution maximale du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) par projet sélectionné ne pourra pas dépasser **120 000 €** (cent vingt mille euros), pour une **durée totale de 2 ans** (24 mois). La maîtrise d'œuvre d'ADESFA sera **déléguee à France Education International (ex-CIEP)** pour le compte de l'ensemble des porteurs de projets associés avec lesquels l'opérateur pourra contractualiser.

La **projection à l'international des filières et établissements d'enseignement supérieur français constitue**, avec la fluidification des procédures de visa, l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers, le doublement des enseignements FLE et en anglais, ainsi que la mise en place de bourses d'exonération des frais de scolarité et leur différenciation, un des **5 piliers du programme d'attractivité universitaire annoncé par le Premier Ministre le 19 novembre 2018**, lors des Rencontres Campus France.

2. Couverture géographique

Les **pays admissibles à l'appel à projets** sont composés des « pays prioritaires » tels que définis par le *comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)* du 8 février 2018, ainsi que des pays couverts en 2020 par le *Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI)* du MEAE :

- **Nord de l'Afrique:** Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, Égypte ;
- **Pays d'Afrique occidentale et centrale :** Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Nigeria, Ghana, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Namibie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo ;
- **Pays d'Afrique australe et orientale :** Afrique du Sud, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Madagascar, Mozambique, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zimbabwe.

3. Objectifs

3.1. Objectif principal

Soutenir les initiatives de projection d'établissements français (double diplomations, formation numérique, appui à la structuration pédagogique, administrative et financière de l'offre locale) pour accompagner la montée en gamme de l'offre de formation africaine existante.

3.2. Sous-objectifs

Les porteurs de projets pourront proposer une ou plusieurs activités rentrant dans le champ des dépenses éligibles listées ci-dessous au sein des deux composantes d'ADESFA:

- **Composante 1 : « EXPLORATION » - Accompagner les établissements universitaires français dans leur volonté de développement en Afrique en facilitant le financement de démarches exploratoires et l'extension des partenariats interuniversitaires**
- **Activités 1 – mise en relation :** financement de missions exploratoires d'équipes pédagogiques, de missions d'évaluation de la qualité des partenaires, de missions de promotion de l'offre universitaire française contribuant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français dans les pays où la concurrence étrangère est forte.
- **Activité 2 - documentation des forces et faiblesses des pratiques existantes pour amorcer des partenariats pertinents entre établissements français et africains:** études de diagnostic des besoins, études méthodologiques ; études de faisabilité de projets académiques ; cartographie et analyse des partenariats universitaires existants dans un pays donné.
- **Activité 3 - Appuyer les établissements dans la recherche de modèles d'autofinancement de leurs actions :** mission d'identification des risques et de la solvabilité de la demande locale (coût de la scolarité, coût de la formation) ; d'appuis à la définition de modèles économiques soutenables permettant d'autonomiser l'offre développée ; d'appuis à la mise en place de partenariats avec des entreprises publiques et privées, etc.
- **Composante 2 : « STRUCTURATION » - Accompagner le renforcement des liens des systèmes nationaux d'enseignement supérieur en Afrique avec le système français, la co-construction de filières et la montée en qualité des formations existantes, tout en favorisant leur alignement avec les besoins socio-économiques des pays partenaires**

- **Activités 1 - Missions d'appui au renforcement des liens des systèmes nationaux d'enseignement supérieur avec l'enseignement supérieur français** : appui à la modernisation institutionnelle, la gouvernance des dispositifs et la structuration pédagogique et administrative de l'offre locale via des missions de conseil d'enseignants français ; préparation à la mise en place de systèmes d'évaluation, d'accréditation et d'assurance-qualité, etc.
- **Activité 2 – Appui technique et renforcement de capacité mutuel pour le calibrage d'offres de formations axées sur les besoins socio-économiques des partenaires**: travaux préparatoires à la co-construction, l'adaptation de formation ou la mise à niveau de curricula (double-diplôme, offre de formation française, développement de filières francophones) ; missions d'appui au développement de nouveaux modes d'enseignement (à distance, en ligne, formations hybrides...) ; appui à la mise en place de systèmes de labellisation/valorisation de cursus universitaires co-construits entre établissements ; analyse et développement de ressources pour les enseignants ; appui à l'incubation de laboratoires de recherche ; formation des enseignants ; organisation d'ateliers de réflexion et de mutualisation des pratiques pédagogiques (cycles de formations, mobilités croisées d'experts, d'enseignants et responsables pédagogiques français et africains) et développement d'outils de partage.

ADESFA ne s'inscrit pas dans une logique de filières ou de disciplines, mais plutôt **de compétences** ; **Aucune filière ou discipline n'est écartée ou choisie a priori**, dès lors qu'elle répond aux priorités des politiques publiques de développement des pays partenaires.

La prise en charge financière se concentrera sur le temps de **travail fourni**, les **frais de déplacements**, les **dépenses de communication**, l'accès à la documentation et la **mobilisation d'expertise technique** en cohérence avec les objectifs visés par le projet. **Les porteurs de projet seront ainsi invités à se rapprocher des postes afin de connaître les thématiques prioritaires des pays ciblés**.

La prise en charge partielle de **petit matériel ou équipement**, selon des besoins clairement définis et détaillés par les établissements dans le dossier de réponse à cet appel pourra, le cas échéant, être envisagée dans la limite de 10% du montant total de la contribution demandée au MEAE.

4. Critères d'éligibilité et modalités de sélection des projets

4.1. Critère d'éligibilité

Les projets soumis :

- Pourront être présentés par **tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé**
- Devront être **élaborés et portés conjointement par un binôme** (établissement français + établissement ou institution/autorité publique compétente d'un pays africain donné) ou un **consortium franco-africain** (établissements français + établissements d'un/de différents pays africains) dédiés. Deux chefs de projets référents seront désignés et un **établissement tête de file sera récipiendaire des fonds**
- Répondront aux **objectifs d'ADESFA** tels que définis en §3.2
- Proposeront des activités rentrant dans le cadre des **dépenses éligibles** listées en §3.2
- Ne solliciteront **pas de montant supérieur à 120 000 €** pour leur mise en œuvre
- Pourront être **déployés jusqu'en avril 2022, 24 mois** après le démarrage officiel du projet ADESFA
- Seront soumis en respectant le **canevas de présentation** proposé en §6
- Proposeront un **budget calibré** en fonction de l'objet et de la méthodologie retenue, et basé sur les coûts du pays concerné

- Décriront avec précisons les **résultats attendus et les livrables**

4.2. Modalité de sélection des projets

Un **comité de pilotage**¹ se réunira au mois de mars, sous la **présidence du MEAE**, pour vérifier l'éligibilité des projets soumis, et **évaluer les propositions** jugées recevables. Un **nombre limité de projets (entre 20 et 30 projets) de qualité sera retenu** au regard des financements disponibles. Selon les actions proposées, les évaluateurs seront attentifs aux **critères d'appréciation** suivants qui conditionneront la recevabilité des projets soumis :

- **Adéquation de la thématique et des objectifs** avec ceux retenus pour l'appel à projets
- **Co-construction des projets** dans une dynamique partenariale entre établissements africains et français
- **Capacité de portage des projets** par les équipes françaises et les institutions africaines partenaires, organisation des activités et répartition des rôles
- Caractère réaliste et opérationnel d'actions susceptibles de **s'insérer utilement dans le paysage de l'enseignement supérieur du pays d'accueil**
- Capacité du projet à :
 - o développer la visibilité, **l'attractivité et le rayonnement des établissements français** sur le continent et **soutenir la francophonie**
 - o appuyer les établissements africains partenaires dans **l'opérationnalisation de leurs stratégies de développement** (réforme des enseignements pour s'assurer de leur qualité, de leur adaptation aux transitions en cours et de leur pertinence par rapport aux besoins de l'économie ; rénovation de leur gouvernance ; évaluation et assurance-qualité)
 - o **accompagner la montée en échelle de l'offre locale existante**, en s'appuyant sur les nombreuses formations de qualité dispensées en Afrique et sur les coopérations interuniversitaires et scientifiques bien établies entre la France et un pays donné
 - o **diversifier l'offre locale, en fonction des besoins exprimés par les partenaires africains** et avec l'appui (académique, scientifique, technique et institutionnel) de partenaires français
 - o **renforcer les liens universités-entreprises**, en priorisant la structuration d'offres de formation professionnalisante de qualité, pilotées par la demande économique et permettant une insertion dans les bassins d'emplois locaux
- **Identification par les porteurs du projet de partenaires non-académiques** (entreprises, groupement d'entreprises, branches professionnelles, bailleurs, organismes de recherche, etc.)
- **Modèle économique** et effets de levier sur la **mobilisation de financement extérieurs**
- **Méthodologie de la proposition** de réponse
- **Dimension « genre »**, afin d'encourager l'égalité, l'équité et stimuler l'appétence des jeunes générations, notamment féminines, pour des secteurs (filières de formation, métiers, etc.) traditionnellement marqués par un déséquilibre des genres
- **Chronogramme des actions** à déployer au regard des résultats attendus
- **Prise en compte, dans la rédaction des projets, des « références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain »²**

Ces critères seront adaptés selon la nature du projet soumis (exploratoire/structurel).

Outre les critères techniques présentés dans la grille d'analyse ci-jointe, le comité de sélection prendra en considération des critères d'ordre politique, stratégique et de répartition géographique.

¹ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Agence française de développement, Conférences françaises d'établissements (CPU, CDEFI, ADIUT, CGE), opérateur en charge du projet (FEI)

² Version française : https://haqaa.aau.org/wp-content/uploads/2018/12/ASG-QA_Manual_en_09.FINAL-with-License.pdf

Version anglaise : https://haqaa.aau.org/wp-content/uploads/2018/12/ASG-QA_Manual_fr_04.FINAL-with-License.pdf

Version portugaise : https://haqaa.aau.org/wp-content/uploads/2018/12/ASG-QA_Manual_PT_04.FINAL-with-License.pdf

Version arabe : https://haqaa.aau.org/wp-content/uploads/2018/12/ASG-QA_Manual_ara_04.FINAL-with-License.pdf

5. Budget

Le budget total qui sera alloué au programme sera arbitré par le Directeur Général de la Mondialisation du MEAE lors du Comité de sélection des projets FSPI qui se tiendra en février 2020 (3 000 000 € ont été demandés). La **contribution maximale du MEAE par projet sélectionné ne pourra pas dépasser 120 000 €** (cent vingt mille euros). Le budget total alloué à l'appel à propositions, ainsi que sa répartition, sont indicatifs et pourront être légèrement modifiés.

La délégation des crédits aux porteurs des projets sélectionnés sera effectuée comme suit :

- **De 30 à 40% en année n (2020)** : des conventions de financement seront établies entre l'opérateur en charge de la maîtrise d'œuvre d'ADESFA et les établissements porteurs des projets sélectionnés dans le cadre du présent appel
- **De 60 à 70% en année n+1 (2021)** : le versement de l'année *n+1* sera conditionné par une revue annuelle des résultats atteints et des programmes d'activités des partenaires pour la finalisation des activités du projet dans les délais impartis et sera versé en 2 tranches. La disponibilité des crédits prévus dans le budget en *année n+1* est soumise à son adoption par les autorités budgétaires du MEAE

6. Canevas de présentation du projet

La présentation synthétique du projet ne **devra pas excéder 8 pages** (documents annexes non compris)

- **Présentation générale** : titre du projet, durée, organismes porteurs, chefs de projets, fonction, contacts (adresse ; mail ; téléphone fixe et portable)
- **Type d'action(s) proposée (s)** (cf. §3.2) : mission exploratoire, études méthodologique, mise en place de formation diplômante ou certifiante, renforcement de capacité, etc.
- **Partenaires** : présentation et contacts des partenaires académiques et non académiques identifiés
- **Description du projet** : résumé ; situation de départ et problématique générale ; justificatif du projet au regard des établissements partenaires, du pays et de la région ; intérêt du projet au regard des politiques publiques d'enseignement supérieur et de recherche des pays partenaires ; identification et anticipation des difficultés éventuelles
- **Objectif général et spécifique, public visé et bénéficiaires finaux**
- **Méthodologie de mise en œuvre** permettant l'atteinte des objectifs et principaux atouts dont le porteur pense disposer pour mener à bien le projet
- **Résultats escomptés** avec indicateurs de résultats chiffrés et situation en fin de projet

- **Conditions de pérennisation** du projet une fois les financements du projet FSPI terminés
- **Budget détaillé** (sous forme de tableau) : détail de l'ensemble des coûts du projet en précisant les apports des partenaires (financiers, ressources humaines, contributions matérielles,...)
- **Chronogramme d'activités**
- **Documents annexes:**
 - o **lettre d'entente entre les partenaires français et africains** justifiant de leur collaboration et de leur engagement dans la co-construction du projet
 - o lettre d'engagement des **partenaires non académiques**
 - o lettre d'engagement concernant la **prise en charge de co-financements** signée par les représentants des institutions/structures engagées
 - o **curriculum Vitae** des porteurs
 - o **tous autres documents** que les soumissionnaires jugeront utile de porter à la connaissance du MEAE

7. Calendrier de mise en œuvre

- **25 Novembre 2019 : lancement de l'appel à projets** en France et dans les pays éligibles au programme par FEI
- **20 janvier 2020 : date limite de dépôt des projets**
- **20 Janvier – 20 mars: examen des dossiers** (éligibilité, conformité, recevabilité), évaluation et sélection des projets par le comité de pilotage
- **Dernière semaine de mars : notification aux coordonnateurs des projets retenus**
- **Avril 2020 :**
 - o **Finalisation des projets** (livrables exacts, chronogramme et budget)
 - o **signature des conventions** de financement
 - o **Démarrage des activités**
- **Mars 2022 : évaluation externe finale du projet ADESFA**

8. Contacts

Les équipes retenues pourront **bénéficier de l'accompagnement des services universitaires du réseau (Ambassades, Instituts français) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**. Ses agents (conseillers de coopération et d'action culturelle, attachés de coopération universitaire et scientifique, expert technique internationaux, etc.) se tiendront à la disposition des établissements français pour accompagner leurs initiatives et les guider dans leur phase exploratoire. A noter que la grille d'analyse complétée pourra être transmise aux porteurs de projets qui en formuleraient la demande auprès de FEI. Les projets seront à **adresser avant le 20 janvier 2020 par mail** (référence « Appel à projets ADESFA – nom du pays africain ») à l'adresse suivante : ADESFA@ciep.fr

Annexe : Grille d'analyse

CRITERES D'ANALYSE	
Nom du projet	
EES partenaires	
Montant sollicité	
Catégorie 1 : Critères de recevabilité (conditions préalables à l'examen du dossier) Un "non" à l'une des questions posées entraîne l'exclusion du projet	
1. Respect des délais de dépôt du dossier (20 janvier 2020)	oui/non
2. Projet présenté par des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés	oui/non
3. Projet élaboré et porté conjointement par un binôme (établissement français + établissement ou institution/autorité publique compétente d'un pays africain donné) ou un consortium franco-africain (établissements français + établissements d'un/de différents pays africains) dédiés	oui/non
4. L'institution africaine partenaire est issue d'un des 43 pays admissibles à l'appel à projets	oui/non
5. Respect du canevas de présentation (<i>présentation générale, type d'action proposée, partenaires, description du projet, objectifs et bénéficiaires, méthodologie de mise en œuvre, résultats escomptés, conditions de pérennisation, budget détaillé, chronogramme d'activités</i>) sur 8 pages maximum (tolérance jusqu'à 10 pages) , hors documents annexes	oui/non
6. Le projet propose une ou plusieurs activités rentrant dans le champ des dépenses éligibles au sein des deux composantes d'ADESFA	oui/non
7. Le montant total du financement demandé ne dépasse pas 120 000€	oui/non
8. La durée totale du projet n'excède pas 24 mois	oui/non
9. Thématique correspondante à celles identifiées dans le pays ciblé	oui/non
<i>Pour les catégories 2 et 3 la grille permet d'évaluer le projet en fonction du respect de critères définis. Ces critères sont évalués sur une échelle de 0 à 5, 0 étant la note la plus basse, 5 la plus haute. En fonction du nombre de candidatures une note minimale sera exigée pour passer en Comité de sélection.</i>	
Catégorie 2 : Critères de conformité à l'appel à projets	
9. Adéquation de la thématique et des objectifs avec ceux retenus pour l'appel à projets (<i>soutenir les initiatives de projection d'établissements français pour accompagner la montée en gamme de l'offre de formation africaine existante; faciliter le financement de démarches exploratoires et l'extension des partenariats interuniversitaire; accompagner la co-construction de filières et la montée en qualité des formations existantes</i>)	/5
10. Co-construction des projets dans une dynamique partenariale entre établissements africains et français	
11. Capacité de portage institutionnel des projets par les équipes françaises et les institutions africaines partenaires et répartition des rôles	
12. Actions susceptibles de renforcer les capacités de l'offre de formation dans le paysage de l'enseignement supérieur du pays d'accueil	
13. Capacité du projet à développer la visibilité, l'attractivité et le rayonnement des établissements français sur le continent et soutenir la francophonie	
14. Capacité du projet à accompagner la montée en échelle de l'offre locale existante et à appuyer les établissements africains partenaires dans l'opérationnalisation de leurs stratégies de développement (<i>réforme des enseignements pour s'assurer de leur qualité, de leur adaptation aux transitions en cours et de leur pertinence par rapport aux besoins de l'économie ; rénovation de leur gouvernance ; évaluation et assurance qualité, etc.</i>)	
15. Capacité du projet à s'appuyer sur les formations de qualité dispensées en Afrique et sur les coopérations interuniversitaires et scientifiques bien établies entre la France et un pays donné	
16. Capacité du projet à répondre aux besoins exprimés par les partenaires africains avec l'appui (académique, scientifique, technique et institutionnel) des partenaires français	
17. Capacité du projet à renforcer les liens université-entreprises, en priorisant la structuration d'offres de formation professionnalisantes de qualité, pilotées par la demande économique et	

permettant une insertion dans les bassins d'emplois locaux	
18. Identification de partenaires non-académiques (<i>entreprises, groupement d'entreprises, branches professionnelles, bailleurs, organismes de recherche, etc.</i>)	
19. Dimension « genre » , afin d'encourager l'égalité, l'équité et stimuler l'appétence des jeunes générations, notamment féminines, pour des secteurs (filières de formation, métiers, etc.) traditionnellement marqués par un déséquilibre des genres	
Catégorie 3 : Critères d'évaluation technique	
20. Caractère innovant de l'action proposée	
21. Méthodologie de la proposition de réponse : objectifs clairs; activités pertinentes, réalistes et opérationnelles	
22. Moyens humains dédiés à la mise en œuvre du projet	
23. Mobilisation de cofinancements	
24. Rigueur, cohérence et calibrage du budget prévisionnel par rapport aux activités prévues (<i>estimation juste des dépenses, rapport coût de l'action/ bénéfice attendu, stratégie de gestion des fonds</i>) et adaptation du budget aux coûts du pays concerné	
25. Présence d'un calendrier de réalisation/ un chronogramme réaliste présentant un déroulé structuré des actions	
26. Description des livrables et de la situation en fin de projet dans les domaines thématiques du programme avec indicateurs de résultat chiffrés	
27. Impact pressenti du projet sur les partenaires : intérêt des résultats attendus par rapport aux stratégies de développement des établissements français et africains bénéficiaires et au regard des politiques publiques d'enseignement supérieur et de recherche des pays partenaires	
28. Ambition du projet en termes de sorties positives et de pérennisation des actions (<i>modèle économique, business plan, stratégie de développement, mobilisation de financements extérieurs, etc.</i>)	
SCORE TOTAL	/100
Catégorie 4 : Avis et commentaires	